

Lou Tambourinaire

N 178 – FÉVRIER 2019



L'AVENIR EST AUX ENFANTS



FOCUS du mois :
La nouvelle gestion de nos ordures ménagères



Bulletin municipal d'informations de la commune de FAUX-EN-PERIGORD

Distribution gratuite

Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	3
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018	6
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018.....	11
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018	14
LISTE ÉLECTORALE – Ce qui a changé au 1 ^{er} janvier 2019	17
LES HABITANTS	18
L’AGENDA 21	19
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	21
INFORMATIONS PRATIQUES	22
ORDURES MÉNAGÈRES – Nouveau calendrier.....	23
ORDURES MENAGERES – Tarification incitative	24
RÉUNION D’INFORMATION – Tous concernés, tous responsables !.....	25
POINTS DE VIGILANCE – INFOS DIVERSES.....	26
<i>La vie associative</i>	29
LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	29
CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS.....	29
MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)	29
<i>La communauté de communes</i>	31
OPAH (Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat).....	31
SPANC (Service Public d’Assainissement Non Collectif).....	31
LA DÉCHÈTERIE D’ISSIGEAC	31
<i>Permanences des organismes</i>	32
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	33
<i>Memento des numéros utiles</i>	34

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Élodie BULTEAU

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

Le mot du Maire

VŒUX A LA POPULATION

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Nous voilà de nouveau réunis pour ce traditionnel rendez-vous des vœux qui nous permet de nous retrouver autour de la vie de notre commune et de faire un point sur l'année passée tout en ayant un regard sur les années à venir.

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation, et c'est toujours avec un grand plaisir que nous vous accueillons.

Je tiens tout d'abord à renouveler mes remerciements aux élus, agents municipaux, bénévoles associatifs, professionnels ou tout simplement habitants pour l'engagement de chacun, au service de notre belle commune pour continuer à améliorer notre environnement pour un mieux-être et un mieux vivre.

Ces vœux sont aussi l'occasion pour moi de souhaiter à tous les nouveaux habitants une vie agréable, pleine d'activité, et de bien-être sur notre belle commune.

Je ne saurais oublier tous ceux qui nous ont quittés cette année, et tous ceux qui souffrent ou qui éprouvent des difficultés matérielles.

L'année 2018 aura été comme les années précédentes une année très chargée pour l'équipe municipale.

12 réunions du conseil municipal, de nombreuses réunions de commissions ainsi que nos participations nombreuses dans les collectivités territoriales dont nous sommes membres.

Des changements importants au sein du personnel ont eu lieu avec :

- Le départ en retraite de Marie-Christine après 41 ans de service et son remplacement par Laure qui a relevé le challenge avec succès et efficacité après une période de plus de 10 ans de travail en binôme.
- La titularisation de Coralie pour remplacer Laure.
- La signature d'un contrat PEC avec Elodie, ce qui permet de continuer l'animation de l'agenda 21 et d'assurer le service de l'agence postale.
- L'arrêt de Cathy Gobrecht remplacée par Marie-Hélène Martinello pour assurer le ménage des locaux.

Ces modifications permettent de faire face à tous les changements d'outils et procédures informatiques auxquels la commune est confrontée et de vous assurer un service qui se conforte notamment par le point service public, et de préparer l'animation de la future bibliothèque.

Je reviendrai rapidement sur les deux chantiers phares de cette année que nous avons eus le plaisir d'inaugurer au mois d'octobre.

- La construction de la nouvelle mairie, pôle de service, agence postale communale et bibliothèque avec chauffage par géothermie profonde au travers de 4 puits de 100 m de profondeur, aménagements des abords, aires de stationnement cheminement et éclairage permettant de vous offrir de nouveaux services dans un cadre de qualité.
- La création d'un city stade, aire d'entraînement et parcours de santé. Cette réalisation a pu être envisagée grâce aux propriétaires qui ont accepté les ventes de terrain et échanges permettant de concrétiser cette opération et je les en remercie.

Là également, ces équipements vont permettre d'offrir à nos jeunes des supports ludiques au sein des activités scolaires ou en dehors dans le cadre des activités sportives. Il en est de même pour les adultes qui souhaitent développer leurs activités physiques.

Je rappelle comme j'ai eu l'occasion de le détailler pour l'inauguration que ces réalisations ont pu être menées à bien grâce aux financeurs que je remercie encore une fois, qui nous ont accompagnés de manière conséquente soit plus de 500 000 € .

En dehors de ces chantiers phares, d'autres travaux achats ou missions ont été menés par l'équipe municipale.

- Des travaux d'isolation en plafond de la salle des fêtes et le changement des fenêtres et porte dans les toilettes que nous avons pu financer par les certificats d'économie d'énergie à hauteur de près de 80 %.

- La rénovation des cloches et du système de sonnerie.
- Le remplacement d'un poteau d'incendie dans le cadre du schéma communal de défense incendie.
- L'achat d'un défibrillateur.
- L'achat d'une sono.
- L'achat de mobilier de bureau pour le pôle secrétariat et de panneaux d'affichage.
- Le démarrage du chantier belvédère pole pédagogique à Canguilhem (ancienne tour de contrôle), pour une fin des travaux prévue au 2ème trimestre de cette année.

Autres actions importantes :

- L'élaboration d'un livret d'accueil à destination des nouveaux habitants
- Le premier forum des associations.
- Dans le cadre de la démarche Agenda 21 le label « Notre village Terre D'Avenir » récompensant la qualité de notre dossier, nous a été remis le mardi 06 février 2018 à 19 h. Le travail d'animation est assuré par Elodie au sein d'un comité de pilotage qui s'étoffe. Le compte rendu de ce travail est fait dans le bulletin municipal.
A cette occasion, je sollicite toutes les personnes qui seraient intéressées de bien vouloir se faire connaître.
- La signature de la convention avec la bibliothèque départementale.
- L'adhésion au service énergie du Syndicat départemental d'énergie, permettant de faire un diagnostic technique sur nos installations et sur notre consommation et le renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat.
- L'adhésion à l'établissement public foncier, nous permettant d'avoir un appui compétent en matière de développement économique et aide à l'exercice du droit de préemption.

L'année 2019 va connaître également une bonne activité, avec :

- La réalisation du pôle pédagogique de Canguilhem.
- L'effacement de tous les réseaux du haut du bourg.
- La rénovation de l'ancienne bibliothèque pour installer un pôle médical pour les infirmières.
- Le réexamen du plan de défense incendie.
- La mise en route de la bibliothèque.

Au sein du syndicat départemental d'énergie,

- Les chantiers planifiés en 2018/2019 planifiés sur la commune permettront de ne plus avoir de fils nus sur la commune.
- Le chantier relatif à l'enfouissement des réseaux et à la réfection de l'éclairage public dans le haut du bourg et sur la place va démarrer sur le premier trimestre.

L'alimentation et l'aménagement de l'éclairage sur le site de la nouvelle mairie est en cours.

Au sein de la communauté de communes en 2018.

- Le remplacement des menuiseries du groupe scolaire a été terminé, ainsi que l'installation des rideaux.
- Travaux d'entretien et de rénovation du réseau routier communautaire, avec la 2ème tranche sur la route des Grèzes.

Au sein du syndicat d'eau

- Rénovation du réseau d'eau sur le secteur de La Jasse.

Pour 2019

Des travaux par la communauté sont programmés :

- Sur la mise en place de la signalétique,
- Sur la voirie,
- Sur de l'élagage en bordure de route,
- Pour le retour à l'assiette initiale sur le chemin de La Genèbre, avec arrachage de souches et terrassements.

Sur la modification de la collecte des ordures ménagères, au 01 janvier 2019, à ce titre une réunion d'information et d'échanges aura lieu le 15 février 2019 à 19 h à la salle des fêtes avec les services du SMD3.

D'autres améliorations, conduites par d'autres maîtres d'ouvrage, sont en cours ou effectuées sur la commune

- La sectorisation de l'électricité qui se continue avec 2 chantiers d'ENEDIS et la rénovation complète de la ligne moyenne tension (de Tuillères à Faurilles) qui alimente le territoire de Faux principalement sur 2019 et le reste sur 2020,
- L'implantation de l'antenne relais FREE au printemps (les travaux ont pris du retard) qui va permettre, après la montée en débit internet sur l'ensemble de la commune, d'avoir la couverture 4G. Nous confirmons la demande en cours de mutualisation au profit des autres opérateurs.

Je tiens à rappeler que tout ce travail effectué sur notre commune, est initié et accompagné par l'équipe municipale et n'a toujours pas généré d'augmentation de la fiscalité communale.

Je souhaite rappeler encore une fois les axes qui guident notre mandat :

- Le service à la population
- L'appui à l'activité économique
- Le cadre de vie

Sachez que toute l'équipe municipale élus et salariés faisons tout notre possible pour que comme dit le proverbe chinois : « Le bien faire crée le bien être ».

Nous souhaitons que notre commune confirme cette orientation et qu'elle soit riche des valeurs que chacun d'entre vous porte en elle : le respect des autres ; le partage et la solidarité.

A ce titre je souhaite remercier toutes les personnes qui s'inscrivent dans cette démarche, et qui ont fait des dons pour notre nouvelle mairie, notamment un splendide tableau offert par Mme Daloze, des plantes magnifiques offertes par M. Naulet et Caroline notre coiffeuse, des travaux notamment M. Buton pour la réparation du calvaire à côté de la nouvelle mairie.

Nous souhaitons continuer à œuvrer, pour que notre commune soit toujours plus agréable à vivre et confirme son attractivité, qui se vérifie par l'augmentation de sa population de manière régulière progressant de 10 % en 10 ans.

Je ne saurais terminer mon intervention sans évoquer, et ceci sans aucune polémique, les sujets d'actualité et notamment le grand débat national proposé par notre gouvernement dans lequel il souhaite associer les élus de nos territoires ruraux. Les maires sont devenus les porteurs de la république sur le terrain. Nous avons mis à votre disposition, à l'initiative des maires ruraux de France, un cahier de doléances permettant à ceux qui le souhaitent de pouvoir s'exprimer. Ces doléances ont été remontées au niveau national pour constituer une synthèse par thématique remise au gouvernement par les responsables de l'association des maires ruraux.

Les thèmes phare étant la demande d'une véritable justice sociale et fiscale. Dans sa démarche de débat national, le gouvernement laisse penser que le lieu de réponse peut être l'échelon local, cependant l'essentiel des sujets évoqués notamment le pouvoir d'achat et les grandes revendications ci-dessus ne sont pas de la responsabilité des communes. On compense déjà de nombreux services qui ne sont plus assurés par l'État, on éloigne les services et on demande aux collectivités de pallier à ce manque, non seulement sans faire de dépenses supplémentaires, mais en plus en subissant les réductions de dotations.

Compte tenu de tous ces éléments, et en tant que Maire d'une commune rurale de proximité, j'estime qu'il n'est pas de ma responsabilité de Co-organiser ce grand débat, éventuellement de relayer. Des demandes de négociations ont été faites par les représentants de l'association des maires au niveau national marquant sa volonté de dialogue et d'échanges avec l'État, demandes restées sans réponses à ce jour.

Je vous souhaite à tous de la part de l'équipe municipale nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019, en la souhaitant pleine de bonheur et de solidarité. Maintenant, je vous invite à lever le verre de l'amitié

*Le Maire,
Alain LEGAL*



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018

Le trente octobre deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Étaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, DECONINCK Christophe, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, TEJERINA Stéphane.

Absent, excusé : AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise MELINSKY Monica.

Représentés : DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, ROMERO Emmanuel.

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Choix des entreprises du marché public relatif à « Espace pédagogique et salles de réunion » ;
- Nouvelle Mairie : examen des avenants au marché public de travaux / travaux supplémentaires et complémentaires ;
- City-stade : examen des avenants au marché public de travaux / travaux supplémentaires et complémentaires ;
- Contrat de maintenance des portes automatiques de la nouvelle mairie : choix de l'entreprise ;
- Contrat d'assurance VILLASSUR : ajout de la nouvelle mairie ;
- Avis consultatif sur le choix d'adhérer à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) par les communes fusionnantes de Flaugeac et Sigoulès ;
- Modification des statuts de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, au titre de la compétence obligatoire GEMAPI et facultative HORS GEMAPI ;
- Convention CNP Assurances ;
- CDG : la paie à façon ;
- Remplacement du vieux moteur de tintement de l'Eglise de Faux ;
- Restauration des lavoirs de la Micalie et de la Genèbre ;
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 Septembre 2018, à l'unanimité.

1 - Choix des entreprises du marché public relatif à « l'espace pédagogique et salles de réunion »

M. le Maire rappelle que lors de sa séance du 17 Juillet 2018 le Conseil Municipal avait déclaré sans suite le marché de la restauration d'un espace pédagogique et salles de réunion, il a donc été relancé avec la prise en compte des modifications de certains lots par rapport au premier marché.

M. le Maire donne lecture de l'analyse des offres par la commission travaux qui s'est réunie le 29 octobre 2018.

Les entreprises retenues sont :

Lot	Entreprise proposée	Montant hors taxes en euros
1 – Terrassement voirie et Espaces verts	E.T.R – 24100 CREYSSE	28 001,26
2 - Démolition Gros Oeuvre façades	MORON – 24440 BEAUMONT	48 623,26
3 – Charpente	FC DISTRIBUTION - 24100 CREYSSE	1 900,00
4 – Etanchéité - Bac acier	Infructueux	
5 – Menuiseries alu - serrurerie	METALLERIE BERGERACOISE- 24100 St LAURENT des VIGNES	24 480,00
6 – Menuiserie Bois	MAGNIEU – 24130 LA FORCE	2 254,00
7 – Plâtrerie - isolation - faux plafond	VALIANI ET FILS -	14 887,21

8 – Revêtements de sols, faïence	BELLUZZO - SAINT ANTOINE DE BRUEILH	9 262,25
9 – Peinture	MARCILLAC ET FILS - 24100 BERGERAC	4 069,85
10 – Plomberie sanitaire	Infructueux	
11 – Electricité	EGE - 24100 BERGERAC	9 154,89
13 – Chauffage	POLO ET FILS	6 226,30
	TOTAL	148 859.22 €

Aucune offre n'a été remise pour le lot 4 Etanchéité - Bac acier et le lot 10 - Plomberie sanitaire, ils sont donc infructueux. Ces lots étant estimés à moins de 25 000 € un marché sans formalité sera lancé pour chaque lot.

Des entreprises différentes seront consultées par le biais de demande de devis.

M. le Maire rappelle que l'ATD qui avait réalisé l'étude de faisabilité du projet était estimé à 120 000€ HT mais il n'y avait pas d'agrandissement ce qui représente un surcoût de 40 000 € HT

L'architecte avait estimé le montant des travaux à 140 300 € HT.

M. le Maire fait un point financier en rappelant que la commune va recevoir le FCTVA, le loyer d'Urbasolar et peut également utiliser la ligne de trésorerie, il n'y aura sûrement pas besoin d'avoir recours à l'emprunt.

Il est fait état des différents projets qui pourront être amenés à être réalisés en 2019-2020.

Le Conseil Municipal, valide le choix des entreprises, autorise le Maire à signer les marchés de travaux et tout document nécessaire à leur réalisation, autorise le Maire à lancer un marché sans formalité pour le lot 4 Etanchéité - Bac acier et le lot 10 - Plomberie sanitaire, et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires, à l'unanimité.

Une réunion de la commission finances devra être réalisée afin de réajuster les financements liés aux différents chantiers.

2 - Nouvelle Mairie ; examen des avenants au marché public de travaux /travaux supplémentaires et complémentaires :

M. le Maire expose les modifications qui doivent être apportées à différents lots avec des plus-values et des moins-values. Monsieur le Maire détaille les principales modifications portant sur :

Lot 1 VRD Espaces Verts

- Lame métal : + 4 032.00 € HT
- Travaux d'engazonnement : - 1 467.44 € HT
- Fruitières : - 1 120.00 € HT
- Pierre fourniture : - 60 € HT

Lot 2 Terrassement - Béton armé - Maçonnerie

- Rang siporex devant seuil : + 808.92 € HT
- Rang de siporex :+ 740.64 € HT
- en pied de mur habillé en maçonnerie de moellons fourniture et pose d'un rang de siporex, compris enduit au mortier hydrofuge et application d'un enduit bitumeux. : + 1162.68
- a déduire rang d'agglos creux - 422.04 € HT

Lot 6 Serrurerie

- Logo lettre à découper : + 630 € HT
- Tripode porte drapeau : + 35 € HT
- Boîte robinet de puisage : + 422.52 € HT

Monsieur le Maire indique que des travaux complémentaires doivent être réalisés également au lot 13 Electricité,

Le Conseil Municipal, valide lesdites modifications, à l'unanimité.

2 - City stade ; examen des avenants au marché public de travaux /travaux supplémentaires et complémentaires :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux en moins-values et en plus-values sont nécessaires.

Les modifications portent sur :

En moins-values

- l'arrosage des espaces massifs arbustifs en goutte à goutte,
- la fourniture et plantation de plantes arbustives sur toile tissée y compris paillage.

Soit une moins-value totale de – 7 504.41 € HT.

En plus-values

- Branchement EP
- Drains EP

soit une plus-value totale de +3 495 € HT

Soit une moins-value de – 4 009.41 € HT sur le montant total du marché.

Le Conseil Municipal, valide lesdites modifications, à l'unanimité.

3 - Contrat de maintenance des portes automatiques de la nouvelle Mairie : choix de l'entreprise

M. le Maire présente et commente aux élus un tableau synthétique des deux offres commerciales faites pour la maintenance des portes automatiques de la Nouvelle Mairie.

M. le Maire rappelle que comme convenu lors de la séance du 18 septembre 2018, il a rencontré l'entreprise PORTALP pour avoir des précisions sur les conditions notamment sur les durées de garantie.

La proposition de l'entreprise PORTALP propose un engagement de 5 ans alors que l'entreprise RECORD propose un engagement de 1 an.

Après discussions, la proposition « maintenance préventive » de l'entreprise RECORD est retenue par le Conseil Municipal, il valide la proposition de RECORD pour un coût annuel de 426 € HT soit 511.20 € TTC, et autorise M. le Maire à signer le contrat, à l'unanimité

4- Contrat d'assurance VILLASSUR – ajout de la Nouvelle Mairie

Monsieur le Maire explique que suite à l'achat du défibrillateur, le contrat VILLASSUR a été réactualisé, un avenant a été rédigé.

Le montant annuel de la cotisation passe de 3 243.73 € à 3 247.44 €.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant du contrat, à l'unanimité.

5- Avis consultatif sur le choix d'adhérer à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) par les communes fusionnantes de Flaugeac et Sigoulès

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Flaugeac et de Sigoulès ont décidé par délibérations du 28 Juin 2018, de fusionner au 1er Janvier 2019 afin de créer une commune nouvelle.

Ces deux communes, qui appartiennent à deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) distincts, ont choisi d'adhérer à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) et donc, pour ce qui concerne la commune de Flaugeac, de se retirer de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord (CCPSP).

En application des dispositions de l'article L2113-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lorsque des communes issues d'EPCI différents ont délibéré en faveur de leur rattachement à un même établissement, le représentant de l'Etat dans le département doit saisir pour avis les organes délibérants des EPCI dont sont membres les communes concernées par la création de la commune nouvelle ainsi que les conseils municipaux de ces établissements.

Les conseils communautaires et municipaux de ces collectivités disposent d'un délai d'un mois pour se prononcer sur le rattachement envisagé. Toutefois, s'agissant d'un avis consultatif l'absence d'avis rendu dans ce délai d'un mois ne vaut ni avis favorable, ni avis défavorable de la part de la collectivité.

La Commune de FAUX étant membre de la CCPSP, il lui appartient de se prononcer sur le rattachement de la commune nouvelle issue de la fusion des communes de Sigoulès et de Flaugeac à la C.A.B.

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'équilibre financier de la CCPSP après le départ de la Commune de Flaugeac.

M. le Maire explique que la quote part des investissements sera remboursée par la commune de Flaugeac au prorata.

Le Conseil Municipal, se prononce favorablement sur le rattachement à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise de la commune nouvelle issue de la fusion de la Commune de Flaugeac et de la Commune de Sigoulès.

6- Modifications des statuts de la communauté de communes Portes Sud Périgord : Au titre de la compétence obligatoire GEMAPI et facultatives HORS GEMAPI et mise en conformité

La Communauté de Communes Portes Sud Périgord (CCPSP) sollicite l'avis du conseil municipal sur la modification des statuts.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 17 Septembre 2018 de la CCPSP

AU TITRE DE LA COMPETENCE OBLIGATOIRE GEMAPI

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite loi MAPTAM du 27/01/2014 modifie l'article L211-7 du Code de l'Environnement et prévoit que : « les communes sont compétentes en matière de **GE**stion des **Milieux A**quatiques et de **Pr**évention des Inondations. Cette compétence comprend les missions définies au 1-2-5-8 du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ».

Les missions visées sont :

- 1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris l'accès à ce cours d'eau, canal, lac ou à ce plan d'eau
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Il est confié ainsi aux communes une compétence propre à la GEMAPI.

Mais la loi prévoit le transfert obligatoire, avec effet au 01/01/2018, de ce corps de compétence aux établissements publics de coopérations intercommunales. Dès lors, les compétences 1-2-5-8 du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement sont d'office transférées en compétences obligatoires à la Communauté de Communes Portes Sud Périgord. Il est proposé de mettre les statuts en conformité avec la loi.

AU TITRE DES COMPETENCES FACULTATIVES HORS GEMAPI

La Communauté de Communes souhaite, par ailleurs, se voir transférer les 8 compétences complémentaires suivantes pour la CC, telles que définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement :

- 3° Approvisionnement en eau
- 4° Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
- 6° La lutte contre la pollution
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Conformément à la procédure énoncée à l'article L 5211-17 du CGCT, **ce transfert facultatif de compétences est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres**, qui se prononcent dans les conditions de la majorité requise pour la création, c'est-à-dire deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Chaque conseil municipal dispose ensuite d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert proposé, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de la Communauté de Communes. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

MISE EN CONFORMITE GENERALE DES STATUTS

Quelques observations de la part du service de l'intercommunalité de la préfecture, lors de l'analyse du projet transmis pour validation amènent une remise en forme des statuts :

- s'agissant des compétences obligatoires et optionnelles, le libellé exact figurant dans le Code Général des Collectivités Territoriales doit être repris dans les compétences obligatoires et optionnelles,
- les compétences facultatives ne sont pas soumises à l'intérêt communautaire. Elles doivent être suffisamment précises et détaillées directement dans la partie « compétences facultatives » des statuts,
- concernant plus particulièrement la compétence optionnelle « création, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », celle-ci n'englobe que la compétence scolaire, à l'exclusion du périscolaire, extra-scolaire et transport scolaire. Ces trois compétences peuvent s'inscrire dans les compétences facultatives.

Le Conseil Municipal, valide les statuts de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, prenant en compte ces modifications.

7- Convention CNP Assurances :

M. le Maire rappelle que la Fondation d'Entreprise CNP Assurances, a retenu le projet « Un DAE pour les citoyens » est d'attribuée à la commune de FAUX et accorde un soutien financier d'un montant de **800 €** selon les conditions décrites dans la convention

- 700€ pour le défibrillateur
- 100€ pour la sensibilisation de la population à son utilisation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire indique que l'achat du défibrillateur a été effectué, il reste la sensibilisation auprès de la population à faire pour obtenir le versement.

Une demande de formation à l'utilisation du DAE a été réalisée auprès de la Croix rouge. Ils proposent :

Formation 10 personnes	100 €
Formation 20 personnes (2 groupes de 10 personnes soit 2 formations)	200 €

Le Conseil municipal décide de retenir la formation de 20 personnes, les associations les élus et agents seront sollicités. Un courrier sera adressé aux associations

8 - CDG La Paie à façon

Monsieur le Maire indique que le CDG propose une mission facultative qui consiste à réaliser les payes pour le compte des collectivités.

L'adhésion ne peut être prise en compte qu'en année complète soit au 1^{er} janvier.

Chaque mois, des données sur les agents doivent être remplies et les déclarations auprès des caisses sont réalisées par l'agent chargé des payes au sein de la commune.

Après discussions le Conseil municipal ne donne pas suite pour le moment.

9 - Remplacement vieux moteur de tintement Eglise de FAUX

Monsieur le Maire indique que suite au passage de l'entreprise BROUILLET et Fils pour l'entretien annuel des cloches de l'église, elle propose un devis pour le remplacement du vieux moteur de tintement situé sur la petite cloche pour un montant de 670.00 € HT soit 804.00 TTC.

Le Conseil valide le devis, à l'unanimité.

10 - Restauration des lavoirs de la Micalie et de la Genèbre

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration des lavoirs de la Micalie et de la Genèbre. La commune avait fait appel à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église et de la toiture lavoir de la Fontaine. Il rappelle qu'une étude de faisabilité a été réalisée par l'ATD. L'ATD sera à nouveau sollicitée pour réactualiser le dossier.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'unanimité.

Questions diverses

Réforme du Répertoire Electoral Unique

Les inscriptions et radiations des listes électorales seront de la compétence du maire à compter du 1^{er} janvier 2019. Une commission de contrôle doit être mise en place afin d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions du maire. La commission est composée d'un conseiller

municipal, d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. La Préfecture demande de proposer des noms.

Chantal MARCOMINI : titulaire – Conseiller Municipal de la Commission de contrôle

Stéphane TEJERINA : suppléant – Conseiller Municipal de la Commission de contrôle

M. Jean-Claude BOURNAZEL, délégué de l'administration de la Commission de contrôle

Mme Mireille BUTON, déléguée du tribunal de la Commission de contrôle

Il est proposé aux élus de réfléchir et de nous faire parvenir le nom de suppléants pour la commission de contrôle.

Sinistre aux Galis

M. le Maire indique qu'en réalisant la réfection des chemins, les employés de la Commune ont reculé dans la tôle de bardage du hangar métallique appartenant à M. DACQUAY.

Un devis a été réalisé. Le constat et la déclaration de sinistre ont été réalisés auprès de l'assurance.

Préparation de Noël

Un échange a lieu sur l'organisation des fêtes de Noël comme tous les ans, pour les enfants, les employés et les aînés.

Il est fait état du travail de la commission, par ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Novembre 2018

Le vingt novembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Étaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica

Absent, excusé : AUBUS Sylvain, DECONINCK Christophe, ROMERO Emmanuel

Représentés : DUBUC Bernard, TEJERINA Stéphane.

Mme BOILLIN Françoise a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Renouvellement du contrat statutaire/ CNP assurances ;
- Adhésion au service énergies du SDE24 ;
- Virements de crédits ;
- Renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale,
- Projet de convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine ;
- Modification du temps de travail de l'emploi d'Adjoint technique contractuel et fermeture du poste de la Secrétaire de Mairie ;
- Subvention de l'association « Comédies Cocasses » ;
- Questions diverses.

Au vu du retard pris par le déménagement et du délai court entre les deux conseils municipaux, le compte rendu du 30 octobre 2018 n'a pu être terminé, il sera validé lors du prochain conseil.

1 – Renouvellement du contrat statutaire /CNP assurances :

Comme chaque année, nous devons renouveler le contrat de groupe C.N.P Assurances pour 2019. Il couvre le risque décès, maladie ou accident de vie privée, maternité adoption paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle des agents.

Ce contrat de groupe, proposé par le biais du CENTRE DÉPARTEMENTAL de GESTION de la DORDOGNE.

Le montant de la cotisation est basé sur la masse salariale n-1 avec un taux de cotisation de 5.67 %.

Pour 2018, la cotisation a été de 3 457.55 € + un rappel de 602.05 en complément de l'année 2017 € soit 4059.60 €.

Le Conseil Municipal, renouvelle ledit contrat, à l'unanimité.

2 – Adhésion au service énergies du SDE 24 : prestation supplémentaire pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique :

M. le Maire indique que la Commune adhère déjà au service énergies du SDE 24. Il rappelle qu'un bilan de la consommation sur l'éclairage public et les bâtiments communaux est réalisé chaque année. Le SDE 24 service énergie, propose de faire des études ponctuellement sur un ou plusieurs bâtiments énergivores.

Le diagnostic énergétique sera réalisé par le bureau d'études spécialisé ALTEREA.

Le SDE intervient à hauteur de 50 % du coût TTC des pré-diagnostic et M. le Maire donne lecture des tarifs des prestations du bureau d'études ALTEREA.

Il est rappelé qu'un audit avait été réalisé il y a 2-3 ans sur l'ensemble des structures de la Commune.

Il est proposé de ne pas prendre de décision mais d'informer les élus de cette prestation car l'audit réalisé il y a 2 ans est encore d'actualité.

M. le Maire propose de faire un plan de remplacement des ampoules de l'éclairage public et de compléter certains endroits par un programme l'année prochaine.

3 – Virements de crédits :

M. le Maire indique que lors du vote du budget certains achats n'étaient pas prévus, notamment les bureaux du secrétariat de la Nouvelle Mairie, des supports métalliques pour les panneaux d'affichage, le meuble de cuisine de la nouvelle mairie, les extincteurs, le souffleur.

Arrivée de M. ROMERO à 21h pour faire un point sur le Noël car malheureusement cette année il ne pourra s'occuper de l'organisation, M. Christophe BERNARD et M. Stéphane TEJERINA prendront le relais en ce qui concerne le Noël des enfants.

Départ de M. ROMERO.

Reprise du sujet virements de crédits.

L'ensemble des achats sera alimenté par l'article assainissement cimetière, différé à l'an prochain pour permettre l'octroi de subventions sur cet investissement.

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

- Article 21316. Equipements du cimetière MOINS 5000 €

- Article 2184. Mobilier MOINS 5000 €

Le Conseil Municipal, décide des virements de crédits comme indiqué ci-dessus à l'unanimité.

4 – Renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale

M. le Maire rappelle que la Commune adhère au Comité Départemental d'action Sociale. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie matérielle et morale des agents et de leur famille. Il permet au personnel de bénéficier de prestations comme des aides, prêts, chèques-réduction.

Cette structure dépend du Centre Départemental de Gestion. 459 collectivités adhèrent.

Le Conseil Municipal, renouvelle l'adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale, à l'unanimité.

5 – Projet de convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de la Nouvelle

Aquitaine :

M. le Maire présente la structure de l'EPF de la Nouvelle Aquitaine. Cette structure dépend de la région qui a conventionné avec le département et qui permet aux collectivités de bénéficier de leur appui et expertise. La mission est d'acquiescer et d'assurer le portage de biens bâtis ou non bâtis sur le territoire régional. Il porte le financement et aide à négocier avec le vendeur, il aide à chercher les financements. Leurs interventions sont très larges. La convention fixe les modalités d'intervention.

Le but de la commune de FAUX est de continuer à revitaliser le centre Bourg.

Le projet de convention porterait sur le périmètre du Bourg et concernant en un premier temps 2 bâtiments à l'abandon.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas fermer les projets à une seule destination des bâtiments.

Après lecture de la convention, des modifications ont été apportées avec l'ensemble du conseil municipal.

Après des longs débats et discussions, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec l'EPF avec les modifications notées dans les 2 projets et avec le périmètre déterminé, à l'unanimité.

6 - Modification du temps de travail de l'emploi d'Adjoint technique contractuel et fermeture du poste de la Secrétaire de Mairie ;

M. le Maire indique que suite au déménagement de la Mairie et au vu de la taille du bâtiment, il est proposé d'augmenter les heures à l'Adjoint Technique contractuel chargé du ménage à compter du 1^{er} décembre 2018. Il rappelle que le contrat actuel est de 3 heures, il propose de passer le contrat à 4h, ce qui permettrait de faire le ménage 2 heures à la salle des fêtes le lundi de 14h à 16h et, 2 heures le jeudi de 14h à 16h à la nouvelle Mairie.

De plus, suite au départ en retraite de Marie-Christine Pampouille, il est proposé de fermer le poste de secrétaire dans un premier temps ; une délibération doit être prise et soumise au Comité Technique paritaire.

Le grade de Laure Bourdé qui remplace Mme Pampouille est adjoint administratif de 2^e classe principal, catégorie C, la commune de Faux étant une commune de moins de 2000 habitants, la commune a la possibilité d'avoir un agent de catégorie C.

De plus, au vu de la charge de travail actuelle, il est proposé qu'Elodie BULTEAU fasse des heures complémentaires ponctuellement afin de soulager les services, notamment pour les demandes de subventions.

Le Conseil Municipal valide la proposition du passage à 4 heures hebdomadaires du poste d'Adjoint Technique contractuel à compter du 1^{er} décembre 2018, et valide la fermeture de l'emploi de secrétaire de Mairie.

7 – Centre Départemental de Gestion « La Paie à façon »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour « La paie à façon »

Il rappelle que le Centre Départemental de Gestion propose une mission facultative qui consiste à réaliser les payes pour le compte des collectivités. L'adhésion ne peut être prise en compte qu'en année complète soit au 1^{er} janvier. Chaque mois, des données sur les agents doivent être remplies.

Il indique que lors de la séance du 30 octobre 2018 le conseil municipal n'avait pas donné suite à la décision de la paie à façon, cependant, au vu de nouveaux éléments et de la complexité des salaires entre les reclassements indiciaires de certains agents, le transferts-prime point, et le prélèvement à la source, les payes sont de plus en plus difficiles à réaliser.

M. le Maire demande de revenir sur la décision. Le coût de cette prestation est de 6.5 € par bulletin de salaire établi pour les communes de 10 à 29 salariés, soit un coût pour la commune d'environ 858 € pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal valide l'adhésion à la mission facultative « Paie à façon » du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne, et autorise à signer la convention et à l'inscrire au budget, à l'unanimité.

8- Subvention « Comédies caucasses »

Monsieur le Maire présente aux élus une demande de subvention déposée par l'Association COMEDIES COCASSES, nouvelle association dont le siège est situé à FAUX, l'objet principal est le Théâtre au sein duquel il peut y être inclus des danses et des chants et autre domaine culturel ayant un lien avec l'expression corporelle.

L'association ne possède à ce jour aucun indicateur et donc les méthodes d'évaluations des dépenses ne sont qu'approximatives.

Pour pouvoir débiter l'activité l'association sollicite une aide de 400 €.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, décide d'accorder 400€ à l'Association COMEDIES COCASSES, par 9 voix pour, 3 absents.

Questions diverses

Subvention région Nouvelle Aquitaine

M. le Maire indique que lors de la commission permanente du 16 Novembre 2018, la demande de subvention sur la géothermie de la nouvelle mairie a été accordée pour un montant de 21 238€.

Vente de noix

Près de 400 kg ont été ramassés. 1 sac fait 25 kilos, M. le Maire indique qu'il a eu plusieurs propositions de prix entre 1.5 € et 2.5 €, il est proposé de vendre au plus offrant et propose un tarif de 2 € et 2.5 € le kilo. L'argent sera reversé à la Coopérative scolaire et à l'APE de FAUX.

Catastrophe naturelle

Le mémoire a été déposé le 4 octobre 2018, en réponse aux écritures de l'Etat. Compte tenu du dépôt de ce mémoire, le Tribunal Administratif de Bordeaux a reporté la clôture de l'instruction à la date du 29 octobre 2018, afin de laisser à l'Etat le temps de répliquer à l'argumentaire. A ce jour, il n'y a pas de retour.

Une rencontre avec l'avocat chargé de l'affaire est prévue le 7 décembre 18 h à l'Union des Maires

Pôle pédagogique de FAUX

La première réunion de chantier a eu lieu le 20 novembre.

Autorisations d'urbanisme

Les autorisations d'urbanisme sont actuellement instruites par le service instructeur situé au Service Territorial de la DDT basé à Bergerac. A compter du 1^{er} janvier 2019, les dossiers seront instruits à la DDT de Périgueux.

Hydro curage

L'intervention pour le deuxième passage de l'hydro curage aura lieu le 21 novembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Le vingt décembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, DUMON Patrick, ROMERO Emmanuel, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, TEJERINA Stéphane

Absent, excusé : AGUESSE Rachel, DECONINCK Christophe, MELINSKY Monica

Représentés : BERNARD Christophe, DUBUC Bernard.

Mme Chantal MARCOMINI a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- RPQS du budget annexe de l'Assainissement collectif ;
- Virement de crédits budget annexe ;
- Mise en place du Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie du département de la Dordogne (RDDECI) ;
- Renouvellement du marché d'achat d'Electricité 2020-2022 ;
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve les comptes rendus de la séance du 30 Octobre 2018 et 20 Novembre 2018, à l'unanimité.

En début de séance Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour « Chantier du Belvédère marché public relatif à la réalisation d'un espace pédagogique et salles de réunion – devis lots 4 et 10 »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce rajout à l'ordre du jour.

1 – RPQS du budget annexe :

Monsieur le Maire expose le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif du Bourg de FAUX, géré par le budget annexe.

Ce document a été réalisé par notre service administratif ; il explique le fonctionnement de ce service, ses caractéristiques techniques, les prix de la redevance et de la Participation à l'Assainissement Collectif, les indicateurs de performance, le financement des travaux de construction et diverses informations. Il est à noter que le volume d'eau facturé est en diminution de 3.80 % en 2017 par rapport à 2016. Il y a donc une baisse de la consommation d'eau ce qui impacte le montant du reversement de la redevance.

Pour ce qui est de l'entretien du réseau et de la station d'épuration, il est assuré par notre service technique, entretien donnant de bons résultats lors des visites du SATESE (Service du Conseil Département qui nous accompagne et nous contrôle dans cette tâche).

Monsieur le Maire rappelle que le problème de fuites des bassins persiste et devra être résolu, à cet effet la Commission travaux sera convoquée.

Il est fait débat sur l'annexe de l'Agence Adour Garonne.

Il reste 16 habitations non raccordées. Les personnes qui ne sont pas encore raccordées seront mises en demeure de réaliser les travaux.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la mise en place de ce service, la Commune avait décidé d'appliquer un tarif peu élevé, et qu'il faudra rééquilibrer.

De plus, Monsieur le Maire indique qu'une étude pour le transfert de la compétence assainissement vers la Communauté de Communes Portes Sud Périgord est en cours. (les documents de travail ont été envoyés au Conseil Municipal). Le rendu définitif de cette étude est prévu pour fin Mars 2019.

Il est rappelé au Conseil Municipal les évolutions réglementaires relatives à la compétence assainissement, jusqu'ici la Loi NOTRe proposait le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI au 1^{er} Janvier 2020, depuis le 3 Août 2018 la Loi Ferrand modifie et précise certains points notamment le report entre 2020 et 2026, la compétence assainissement devra être transférée à la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD en 2020 soit au plus tard 2026 ; ce qui entraînera fatalement une mise à niveau des tarifs exercés sur l'ensemble du territoire de notre Communauté de Communes et, étant donné que notre Commune est actuellement l'une des moins chères ; une révision des coûts à la hausse est à prévoir.

Le Conseil Municipal, approuve le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif du Bourg de FAUX, à l'unanimité.

2 - Virement de crédits budget annexe ;

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

3 – Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Dordogne

(RDDECI) :

Monsieur le Maire explique que le RDDECI a pour objectif de donner un cadre réglementaire. Il devient le document de référence relatif à la défense extérieure contre l'incendie du département de la Dordogne. Sa mise en œuvre est au 1^{er} Janvier 2019.

Les communes sont chargées du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement, le contrôle, l'entretien et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

Le SDIS a pour seule obligation le contrôle opérationnel des Points d'Eau Incendie (PIE) mais il ne procèdera plus aux vérifications techniques (débit et pression) des Points d'Eau Incendie (PIE), prestation qui sera payante.

Il appartient aux communes de garantir les autres missions.

Lors des dépôts de permis de construire la Commune devra s'assurer que les terrains situés en zone U soient desservis en PIE et d'en vérifier la distance et la capacité.

Monsieur le Maire propose de créer une commission de travail pour préparer le dossier, le but sera de faire un état des lieux des PIE, d'identifier les nouveaux points d'implantation pour répondre aux besoins en eau. Un arrêté portant sur le D.E.C.I sera pris.

Un contrôle obligatoire sera réalisé tous les 2 ans.

Pour l'implantation de nouveaux poteaux incendie un coût approximatif est évalué entre 8000 € à 10 000 € et sera à prévoir au budget.

Le Conseil Municipal, prend acte de l'information relative au RDDECI, à l'unanimité.

4 – Renouvellement du groupement d'achat de l'électricité

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération en date du 24 Mars 2015, la commune de FAUX a décidé d'adhérer au groupement de commande de l'électricité mis en place par les SDE 24, SDEEG33, SYDEC, SDEE47 et SDEPA. Ce groupement de commande est composé de 2 000 membres. L'objectif est de mutualiser avec de nombreux syndicats au niveau régional pour réaliser un marché permettant d'obtenir des tarifs compétitifs. Un renouvellement de l'adhésion a eu lieu le 20 Décembre 2016.

Le contrat d'énergie arrive à échéance le 31 Décembre 2019, le SDE 24 prépare le renouvellement de cette opération groupée pour une durée de trois ans pour le lancement d'un nouveau marché et propose de renouveler le contrat dès maintenant.

Monsieur le maire rappelle que ce groupement a permis de faire bénéficier de tarifs compétitifs par rapport aux tarifs réglementés de vente d'électricité. Ce qui a permis d'obtenir en moyenne, des prix inférieurs, sur la fourniture et l'abonnement de 7.7% par rapport aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Le Conseil Municipal, décide de renouveler son adhésion au groupement d'achat de l'électricité, à l'unanimité

5 - Chantier du Belvédère marché public relatif à la réalisation d'un espace pédagogique et salles de réunion – devis lots 4 et 10

Monsieur le Maire indique que lors de l'analyse des offres pour le marché public relatif à la réalisation d'un espace pédagogique et salles de réunion aucune offre n'a été remise pour le lot 4 Etanchéité – Bac acier et le lot 10 Plomberie sanitaire. Ces lots estimés à moins de 25 000 € un marché sans formalité a été lancé, différentes entreprises ont été sollicitées.

- Pour le lot 4 Etanchéité – Bac Acier (deux entreprises interviendront) :
 - SCEP (étanchéité) pour un montant de 6 428.18 € HT
 - FC distribution (couverture de l'extension) pour un montant de 5 273.02 € HTSoit un montant total de 11 701.20 € HT
(Lot estimé à 10 000 € HT par le Maître d'œuvre).

- Pour le lot 10 Plomberie Sanitaire (deux devis ont été présentés) :
 - Assistance chauffage pour un montant de 3 256.93 € HT
 - GOMILA pour un montant de 3 144.42 € HT(Lot estimé à 5 900 € HT par le Maître d'œuvre)

Les entreprises retenues sont donc :

- SCEP (étanchéité) pour un montant de 6428.18 € HT,
- FC distribution (couverture de l'extension) pour un montant de 5 273.02 € HT,
- GOMILA pour un montant de 3 144.42 € HT.

Le montant des travaux pour ces deux lots est de 14 842.62 € HT.

Le montant total des travaux pour ce chantier s'élève à 163 704.64 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des subventions est d'environ 110 000 € HT et qu'Urba Solar va apporter un soutien financier par le biais d'un mécénat à hauteur de 25 000 €.

Le Conseil Municipal, valide les trois devis de SCEP (étanchéité) pour un montant de 6428.18 € HT, FC distribution (couverture de l'extension) pour un montant de 5 273.02 € HT, GOMILA pour un montant de 3 144.42 € HT, à l'unanimité, et charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses

Création d'une régie de maintenance de l'éclairage public par le SDE 24.

Présentation d'un diagnostic technique installation éclairage public de la Commune et plan d'action rénovation :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SDE 24 à partir du 1er janvier 2019 exercera sa mission de maintenance de l'éclairage public en régie et ne fera plus appel à des prestataires extérieurs.

D'autre part, il indique qu'un diagnostic technique des installations de l'éclairage public de la Commune a été réalisé, c'est un état complet de la qualité de l'éclairage.

La Commune a déjà réalisé un programme de planification des horaires, dont les objectifs étaient le coût collectif, le bien-être et la sécurité avec comme axes l'identification les entrées du village et la déambulation à pied.

Il est proposé d'élaborer une stratégie avec un programme de modernisation des installations, et de définir les actions à mener, pour cela un message sera envoyé aux élus afin de se positionner dans la commission qui travaillera à ce sujet.

SMD3 circuits collecte :

M. le Maire indique qu'à compter du 1er janvier 2019 le ramassage des ordures ménagères va être modifié.

Les bacs noirs seront ramassés tous les lundis, et les bacs jaunes seront ramassés un mercredi sur deux. Un flyer sera à distribuer dans les boîtes aux lettres afin de prévenir les usagers de ce changement.

D'autre part, M. le Maire précise qu'il a rencontré un agent du SMD3 concernant le circuit, le point positif c'est qu'il y a peu de modifications.

M le Maire demande l'avis au Conseil sur les quelques points à définir pour les bacs collectifs notamment à « Lajasse », « le Chemin de la Cabane », « la Micalie », « Impasse les Garennes », « Impasse les Bois », « le Buth », « le Plantier ».

Au « Moulin de la Genèvre », des bacs individuels devront être livrés.

Des conventions devront être rédigées, les emplacements seront matérialisés au sol.

Une période test pour le positionnement sera réalisée.

Il est rappelé que dans deux ans la redevance incitative sera instaurée. Et que des actions pour le compostage et les incitations au tri seront réalisés au sein de la Commune.

Mission « Paie à façon » :

M. le Maire rappelle que le sujet a été évoqué à plusieurs reprises lors des deux derniers Conseils Municipaux, au vu des délais trop courts, du temps à consacrer pour fournir les éléments relatifs aux agents et les tâches à réaliser en fin d'année, il est difficile d'être opérationnel et d'une mise en œuvre de cette mission en janvier 2019. De plus, le logiciel de comptabilité actuel n'étant pas compatible avec le fichier du CDG 24, la saisie comptable serait donc effectuée manuellement. Il est donc proposé de repousser ultérieurement.

Point sur la compétence périscolaire et extra-scolaire et tissu scolaire :

Il est fait état du Conseil d'école qui a eu lieu avec les délégués de l'Ecole de FAUX et d'ISSIGEAC et de la dernière réunion du Conseil Communautaire.

Cette compétence sera présentée dans un prochain Conseil Municipal notamment pour le devenir des classes et de la répartition des élèves dans le RPI ISSIGEAC-FAUX. Une rencontre est prévue avec le Maire d'Issigeac le 28 Décembre 2018, puis avec l'inspecteur de Bergerac le 4 Janvier 2019.

Rapport CAUE

Le rapport du CAUE est consultable en Mairie.

CEE Isolation de la salle des fêtes

Les travaux d'isolation de la salle des fêtes sont réalisés (isolation du plafond et remplacement des menuiseries). Les factures ont été envoyées comme justificatifs pour la subvention CEE. Elles seront réglées en janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

LISTE ÉLECTORALE – Ce qui a changé au 1^{er} janvier 2019

A partir du 1er janvier 2019, les électeurs peuvent :

- s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente, actuellement. Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019 ;
- déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr, quelle que soit leur commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles.



Cette évolution est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Désormais, seront inscrits automatiquement :

- les jeunes majeurs, suite au recensement citoyen opéré par les communes, et mis à jour le cas échéant lors de la journée de défense et citoyenneté ;
- les personnes naturalisées ou les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge ;

*Les personnes décédées, les personnes inscrites dans une autre commune ou les personnes privées de leur droit de vote par le juge, seront radiées automatiquement.

Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU. **Pour voter à ces élections, les électeurs pourront déposer leurs demandes d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.** Chaque électeur devra alors :

- être âgé de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019 ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- apporter la preuve de son attache avec la commune d'inscription.

Un portail d'interrogation de la situation électorale de chaque électeur sera accessible au cours du mois de Février 2019 sur service-public.fr

Source : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Ce-qui-change-au-1er-janvier-2019-en-matiere-d-inscription-sur-les-listes-electorales>

LES HABITANTS

**La police d'écriture de votre journal a changé :
elle est plus économique en utilisant moins d'encre à l'impression !**

Le Journal regorge de petites informations. Nous nous efforçons de les mettre à jour du mieux possible.
N'hésitez pas à tout regarder et à nous indiquer toute erreur que nous aurions pu commettre !

NOUVEAUX HABITANTS

Virginie BILLAULT et ses fils Sylvain
et Léo, au Bourg.

Cédric DUTEL, Amélie MAILLET et
leur fils Loëvan, Route de Verdon.

NAISSANCES

Hermine
BOSSOLINI, née le
10 janvier 2019.



Toutes nos
félicitations aux
parents !

MARIAGES

Rémi BIZOUARD et Krismeybel
Sairy CUBAS BUSTAMANTE, se
sont dit « Oui » le 15 janvier 2019.

Toutes nos félicitations !

DÉCÈS

René REBEYROL est décédé à
Bergerac le 17 Janvier 2019 et
inhumé à Mandacou.

Toutes nos condoléances.



NOUVEAUX RÉSIDENTS

**Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la
remise du livret d'accueil**

**et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès
votre arrivée dans notre village.**

Merci d'avance

DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

Afin que vous, les citoyens, vous fassiez partie de l'Agenda 21 de votre commune, vous pouvez faire des petits gestes au quotidien en faveur de notre environnement. D'ailleurs, vous en faites peut-être déjà sans le savoir... voici les suivants, la suite dans le prochain Tambourinaire !



CROIX ROUGE – FORMATION DEFIBRILLATEUR



La Croix Rouge propose une formation à l'utilisation du défibrillateur pour le personnel communal et les élus au courant du mois de Mars.

La commune souhaite organiser une initiation à l'utilisation du défibrillateur à destination des habitants. Celle-ci sera payante, 10€ par personne versés à la Croix Rouge. Elle dure 1 heure et sera programmée de 18h30 à 19h30 un soir de la semaine. Pour être organisée, il faut un minimum de 10 personnes par session.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la mairie.



Pour s'informer sur notre Agenda 21, une lettre d'informations a été créée. Pour la recevoir, envoyez votre mail à la mairie : faux24.mairie@wanadoo.fr

EXPOSITION PATRIMOINE EN DEVENIR

Du 11 février au 22 février 2019
À la mairie de FAUX
De 14h à 17h



Ludique et instructive, l'exposition comprend 12 panneaux pédagogiques illustrés par des photos et des aquarelles. Son interactivité par l'insertion de QR Code * offre la possibilité d'approfondir ses connaissances au fil des panneaux (conçue par le CAUE)

Organisée par la commune de Faux
Renseignements au 05 53 24 32 40



*nécessite un téléphone avec une connexion internet et une application

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

ATTENTION !

Les pré-demandes de carte d'identité, de passeport et de carte grise se font sur le site de l'ANTS, plateforme sécurisée de référence. Elles sont **GRATUITES**. Seuls les timbres fiscaux (en cas de perte ou de vol), le coût de la carte grise et le cas échéant une commission par un garage habilité, peuvent vous être demandés.

DEMANDE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	OÙ ALLER ? COMMENT FAIRE ?
<p>Titres de séjour</p> <p>Renouvellement de récépissés et d'attestations pour demandeur d'asile</p>	<p>Préfecture</p> <p>Préfecture</p>	<p>Depuis le 25 juin 2018, la procédure est dématérialisée.</p> <p>Dossier à télécharger sur www.dordogne.gouv.fr puis rendez-vous à prendre sur www.dordogne.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous</p> <p>Préfecture de Périgueux, 2 Rue Paul-Louis Courier, Sans rendez-vous, Mardi et jeudi de 8h30 à 12h. Posez vos questions à : pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr</p>
Carte Nationale d'Identité	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villérial).	<p>Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Passeport	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villérial).	<p>Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Permis de conduire	Dématérialisé, sur Internet.	<p>Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS. Photos spécifiques avec code et signature électronique. Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Carte grise	Dématérialisé, sur Internet Ou Garage habilité.	<p>Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS en se connectant obligatoirement via France Connect. Espace d'aide à la Mairie de Faux Ou Sous-préfecture de Bergerac, le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi.</p>
Changement d'adresse sur carte grise	Dématérialisé, sur Internet.	<p>Sur le Service-Public.fr, rubrique « Signaler son changement d'adresse en ligne ». Espace d'aide à la Mairie de Faux</p>

INFORMATIONS PRATIQUES



OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI
De 14H à 18H30

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
15 rue des Fargues
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
📠 09.70.62.53.28.



OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI – MARDI - MERCREDI –
JEUDI - VENDREDI

De 14H à 17H

COORDONNÉES DE L'AGENCE POSTALE

15 rue des Fargues
☎ 05.53.57.72.69

LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

est effectué

toutes les semaines le lundi matin pour les poubelles noires
tous les quinze jours le mercredi matin pour les poubelles jaunes

N°VERT du SMD3 : 0 800 942 601



COMPOSTEURS DE 300L EN PLASTIQUE

Le SMD3 propose de vous fournir des composteurs (vous avez reçu le flyer avec le calendrier de ramassage) qui seront distribués lors de la réunion d'information organisée le 15 février 2019 (voir p.23).

La date de réponse était fixée au 31 janvier 2019. Vous pourrez toutefois déposer votre coupon de demande à la mairie **jusqu'au 08 février 2019**.

IMPORTANT ! BACS NOIR ET JAUNE

Le nouveau mode de collecte par camion avec bras robotisé nécessite d'avoir un bac noir et un bac jaune. Les sacs poubelles hors bacs ne seront plus ramassés.

Si vous n'en avez pas, contactez la mairie ou le SMD3.

SACS JAUNES

Tous vos déchets recyclables sont à mettre en vrac directement dans le bac jaune.

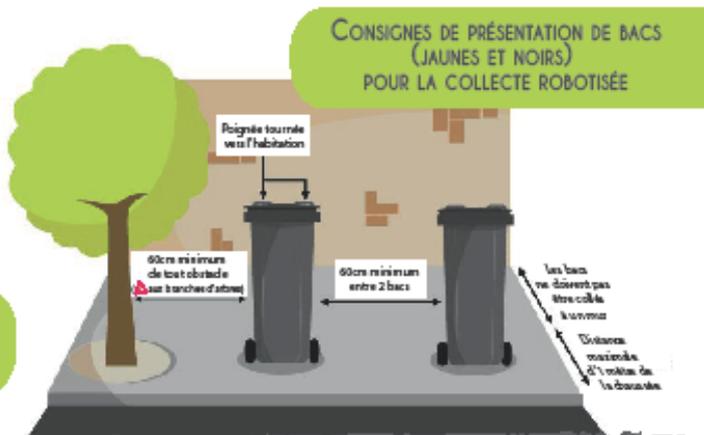
Les sacs jaunes qui étaient disponibles en mairie jusqu'à présent sont supprimés.

Astuce : utilisez un sac en plastique réutilisable que vous verserez dans le bac (sacs de courses par exemple).

Calendrier de collecte

à compter du 31 décembre 2018

FAUX



ATTENTION : VOS BACS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE DE LA COLLECTE



Jours de ramassages de vos déchets ménagers

Décembre	31				
Janvier 2019	7	14	21	28	
Février	4	11	18	25	
Mars	4	11	18	25	
Avril	1	8	15	22	29
Mai	6	13	20	27	
Juin	3	10	17	24	
Juillet	1	8	15	22	29
Août	5	12	19	26	
Septembre	2	9	16	23	30
Octobre	7	14	21	28	
Novembre	4	11	18	25	
Décembre	2	9	16	23	30



Jours de ramassages de vos déchets recyclables

Janvier 2019	9	23	
Février	6	20	
Mars	6	20	
Avril	3	17	30
Mai	15	29	
Juin	12	26	
Juillet	10	24	
Août	7	21	
Septembre	4	18	
Octobre	2	16	30
Novembre	13	27	
Décembre	11	24	



N°vert : 0 800 94 26 01

Antenne de Bergerac - 3, rue Emile Zola 24100 BERGERAC
 SMD3 - La Rampinsolle 24660 COULOUNIEX-CHAMIERES
 Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisé par le service communication de SMD3



Pensez à sortir vos poubelles la veille car le camion passe très tôt.
La collecte débute tôt.

ORDURES MENAGERES – Tarification incitative



Le SMD3, en charge du ramassage des ordures ménagères sur notre territoire, modifie petit à petit son mode de collecte comme l'avez remarqué depuis le 31 décembre 2018.

Ceci est une 1^{ère} étape qui pose les bases d'une nouvelle tarification et qui remplacera la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM), actuellement prélevée en même temps que la taxe foncière.

En 2021, la TEOM sera remplacée par la Tarification Incitative. Cela ressemblera à une facture d'eau ou d'électricité avec :

- une part fixe comprenant :
 - o un abonnement,
 - o un nombre de levées de vos bacs noirs (qui n'est pas encore défini).
- une part variable, qui sera la facturation du nombre de levées en plus de celles prévues dans la part fixe.

Elle s'appliquera sur l'enlèvement des bacs noirs et en fonction de leur capacité. Le but sera de ne pas dépasser le nombre de levées prévues dans le « forfait » de base, et pour cela, nous devons réduire nos déchets.

Ce changement se fait dans le cadre d'une politique plus générale de volonté de réduction des déchets. En effet, la Loi de Transition Énergétique prévoit une division par deux des tonnages enfouis d'ici 2025. En Dordogne, en 2010, 120 000 tonnes (de sacs noirs) ont été enfouies. Avec cette nouvelle tarification, le SMD3 espère une baisse considérable (60 000 tonnes en 2025).

Obligations réglementaires :

2010 : 120 000 tonnes enfouies

2015 : 90 000 tonnes recyclées

2010 : 590 kg de déchets/habitant

Poursuivre et renforcer la valorisation des biodéchets et lutter contre le gaspillage alimentaire.



2025 : 60 000 tonnes enfouies

2025 : 125 000 tonnes recyclées

2025 : 530 kg de déchets/habitant

Pour réduire nos déchets dans les bacs noirs, plusieurs options sont possibles :

- **Bac jaune = emballages**. Journaux, revues, magazines, petits emballages cartons, briques alimentaires, conserves, canettes, aérosols, barquettes, bouteilles, flacons, pots et barquettes en plastique.
 - o Exemple : les barquettes de viande.
 - o Inutile de rincer les barquettes : raclez-les au maximum, elles vont quand même dans le jaune !
- **Le composteur**. Restes de repas, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marcs de café...
 - o Mais aussi : sachets de thé, mouchoirs en papier, filtres, taille de pelouse, haies, feuilles mortes, sciure.
 - o Astuce : si vous voulez mettre vos restes de viande dans le composteur, creusez-y un trou, déposez les restes, et recouvrez ; pour éviter que les souris ne viennent y faire leurs courses !
- **Le verre** : ils sont recyclables et ne sont pas acceptés dans les bacs noirs.
 - o La Borne « verre » est là pour ça : bouteilles, pots et bocaux sans leur couvercle. Pas d'ampoules ni de vaisselle ni de verres cassées.
- **Le textile** : ils sont recyclables ou réutilisables.
 - o Une borne « Le Relais » est à votre disposition, Place du Foirail, pour y déposer vos sacs de textiles.
- **Les encombrants ménagers** : électroménager, gros cartons, vieux meubles, ferraille, gravats, déchets chimiques...
 - o Tout droit vers la déchèterie !
- **Les déchets verts** : en Dordogne, le brûlage est autorisé sur déclaration d'octobre au dernier jour de février. Sinon, vous pouvez les déposer à la déchèterie à tout moment de l'année, qui pourra les utiliser dans son composteur.



RÉUNION D'INFORMATION sur les ordures ménagères

VENDREDI 15 FÉVRIER à la salle des fêtes de FAUX

À 19h

A 18h

Distribution des
composteurs et
sensibilisation

Uniquement sur
inscription auprès de la
mairie 05 53 24 32 40



**REDUIRE,
TRIER,
VALORISER
NOS DÉCHETS**

On a tous à y gagner !

Organisée par la mairie de FAUX et le SMD3.



Informations au: 05 53 24 32 40



PLAN CLIMAT DU BERGERACOIS

UN ENJEU MONDIAL, UNE ACTION LOCALE



UN PLAN CLIMAT POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si le réchauffement de la Terre et les dérèglements qui l'accompagnent sont avérés et désormais irréversibles, le pouvoir d'agir du citoyen peut encore **freiner et diminuer** leurs impacts sur notre environnement et notre cadre de vie. Dans cette tâche l'appui des collectivités territoriales est essentiel.

C'est pourquoi votre collectivité s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat.

DES ENJEUX POUR TOUS

Face au changement climatique et à la raréfaction des ressources énergétiques fossiles, plusieurs questions se posent :

- Quelles sont les filières économiques vulnérables ?
- Quelle facture énergétique ?
- Quelles modes de déplacements ?
- Quelles évolutions des modes de vie à anticiper ?

Le Plan Climat du Bergeracois vise à y apporter des réponses.

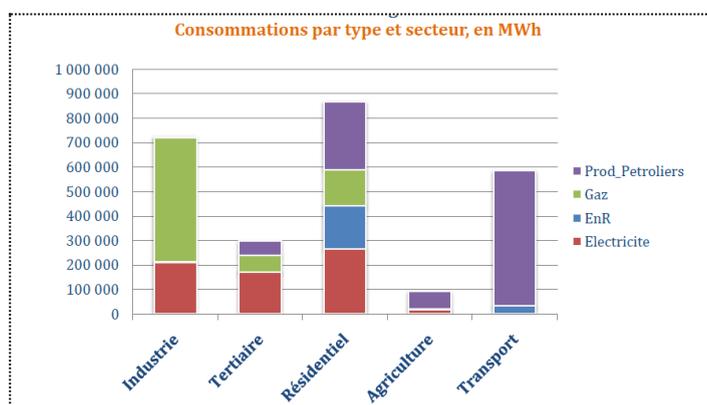
QU'EST CE QU'UN PLAN CLIMAT ?

Un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) est un outil de coordination, de planification et d'animation de la transition énergétique. C'est la stratégie locale élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin d'atteindre localement les objectifs énergétiques et climatiques que la France s'est fixés.

Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique pour la croissance verte. C'est un cadre d'engagement pour le territoire, une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique.

Un PCAET vise deux objectifs :

- **L'atténuation** : limiter l'impact du territoire sur le climat (via la réduction des gaz à effet de serre (GES), la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables).
- **L'adaptation** au changement climatique : réduire la vulnérabilité du territoire



Consommation annuelle d'énergie sur le territoire du Bergeracois

2 600 000 MWh consommé chaque année
 11% d'énergie renouvelable locales
 Une facture énergétique de 220 millions d'euros

LE PLAN CLIMAT DU BERGERACOIS

Domaines prioritaires :

- Habitat
- Transport
- Energie renouvelable

Des exemples d'actions :

- Renforcer le covoiturage, le transport collectif et la place du vélo
- Soutenir des projets de rénovation énergétique des bâtiments
- Développer l'installation de panneaux photovoltaïque
- Améliorer l'offre locale et bio dans la restauration collective

Que vous soyez citoyens, communes, écoles, entreprises...chacun peut agir à son niveau. Le climat est l'affaire de tous !

Toutes les actualités et documents sont consultables sur le site <http://www.scot-bergeracois.com/>

Pour plus de renseignements
 Baptiste SUREAU / Chargé de mission Plan Climat
 Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois
 Tel : 05 53 74 59 38 / planclimat@sycoteb.fr

VENTE DE NOIX

Au profit des enfants de l'ÉCOLE de FAUX
(Noyers de la commune)

Sac de 5kg : 15 €

Sac de 10 kg : 25 €

Les sacs sont à retirer à la mairie
aux heures d'ouverture :

Lundi – Mercredi – Vendredi de 14h00 à 18h30.

Règlement :

- par espèces (faire l'appoint)
- chèques à l'ordre de l'APE de Faux.

L'Association des Parents d'Élèves de FAUX.



Jeunes lycéennes étrangères Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Finja, jeune allemande de 16 ans, vit à Hambourg, et souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2019. Elle adore la musique et pratique le basson. Elle aime aussi peindre et dessiner, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Ana Cristina, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Elle a de nombreux hobbies : le tennis, le volleyball, la danse, voyager, et aime jouer aux cartes. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Miyuki, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2019. Elle aime les arts plastiques, lire, le cinéma et la musique. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

[Renseignements :](#)

[Isabelle SERAFIN -](#)
serafinisabelle@orange.fr
05.53.35.43.12 / 06.37.34.50.36

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com



La vie associative

LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme LEYMA Mélanie 06.35.11.81.30
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX ' LIES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COMÉDIES COCASSES** : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUHAULT Carole 05.53.58.42.69
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81
- * **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Ce calendrier peut évoluer en cours d'année.

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
2019		
2 et 9 février	Remise à niveau du Code de la route	2 CV en Faux' Lies
16 mars	Carnaval	APE
30 mars	Repas des Boulistes	Les Boulistes de Faux
6 avril	Journée « Responsable chez soi »	Commune de Faux
12 avril	Quine	APE
1 ^{er} mai	Concours de pétanque	Les Boulistes de Faux
29 juin	Fête de l'association	Création & Loisirs

MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)

LES 2CV EN FAUX'LIES



L'ASSOCIATION LES 2CV EN FAUXLIE'S ORGANISE, AVEC LE CONCOURS DE L'ASSOCIATION AGIR ABCD, DEUX APRES MIDI, COMPLEMENTAIRES, DE REMISE A NIVEAU DU CODE DE LA ROUTE :

LES SAMEDIS 2 ET 9 FEVRIER 2019 A LA SALLE DES FÊTES DE FAUX 24560, A PARTIR DE 14H30.

REJOIGNEZ NOUS POUR REVISER VOTRE CODE, NOUS RISQUONS D'ÊTRE SURPRIS PAR NOS RESULTATS !

NOUS OFFRONS LA GALETTE

POUR UNE MEILLEURE ORGANISATION, UNE INSCRIPTION EST SOUHAITABLE :

ENTREE GRATUITE - Chantal MARCOMINI : 05 53 24 29 09 / 06 72 44 59 70

Les Boulistes de FAUX

Organisent un repas

SAMEDI 30 MARS 2019

19h30

A la Salle des Fêtes de FAUX

Menu

Apéritif

Couscous

Salade

Fromage

Dessert

Café et vin compris

TARIFS

Adultes : 20 €

Enfants de moins de 12 ans :
8 €

N'oubliez pas vos couverts !

Réservation jusqu'au 25
mars 2019 inclus

Contacts :

François : 05.47.77.26.70

Bibi : 06.24.40.10.55

La communauté de communes

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Permanences - ☎ 05.53.22.57.94

EYMET : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Pôle de services publics, 23 Avenue de la Bastide)

ISSIGEAC : les 4èmes jeudis de chaque mois (*≠ dernier jeudi du mois*) - de 9h30 à 12h00

(Annexe de la CCPSP, 7 Chemin des écoliers)

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Pour des informations et des conseils, vous pouvez contacter le technicien du SPANC :
Manuel MIGNIEZ - 07.87.11.97.49 - ccpsp24.spanc@orange.fr

RAPPEL : tout projet d'assainissement non collectif (construction neuve ou rénovation) doit faire l'objet d'une demande auprès du SPANC.

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccpsp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

AMIANTE

Temporairement, les déchèteries du secteur ne sont pas en capacité d'accepter les dépôts d'amiante.

A défaut si vous avez besoin, la déchèterie de Saint-Laurent des Hommes accepte l'amiante filmée et sur palette. La première tonne est offerte, puis chaque tonne est facturée 90 €.

Adresse : « lieu-dit Seneuil » à Saint Laurent des Hommes - Renseignements au 08 00 77 59 58 (numéro vert).

Jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Modalités de remise de carte d'accès des déchèteries à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : avec une pièce d'identité, la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile.

Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence Le Mardi matin, de 9 heures 30 à 12h00, sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC, Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13

M.S.A

sur rendez-vous par téléphone
au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta
BERGERAC



Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations. →



CARSAT

du lundi au vendredi

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Mr J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05

Jour de permanence :

- **17 janvier 2019 et 21 février 2019.**

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie

EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de communes.

À titre indicatif...peut subir des changements

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les professionnels du domaine juridique

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts) - 39 Chemin de La Cabane – 05.53.61.37.45 ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.83.17.48.77 ou 05.53.61.37.59 – fd.multiservices@free.fr
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABELLE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane –05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – 207 Chemin de La Genèvre – 06.76.61.02.51
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (Chambres d'hôtes - Gîtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaufort.com
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEZ Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence Lundi - Mercredi après-midi Dimanche matin	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES (ISSIGEAC) des TILLEULS	05.53.58.60.64
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	05.53.58.71.33
Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSÉ (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHEAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES) S. POIRIER (FAUX)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88 06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES - S. POIRIER et M. DHELIAS (BOUNIAGUES) -M. CHAPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	05.53.63.90.50 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIRE C. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
SAGE-FEMME Mme DIEZ (BOUNIAGUES)	05.53.57.83.22 06.86.98.37.05
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	0 800 942 601 (n° vert)
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
PAROISSE Saint Martin des Vignes (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messe

Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC –
11h15 à EYMET